

RAPPORT N° 01/7-112
au Conseil Municipal

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTE
(Ingénieur / Chef de Service Informatique, Réseaux et Communication)

La Ville doit pourvoir un poste d'ingénieur, chef du service informatique réseaux et communication, en raison de sa prochaine vacance.

Sous l'autorité du Directeur Général Adjoint des Moyens de Gestion, il devra notamment assurer les missions suivantes :

- Définition des besoins et gestion de l'ensemble des moyens informatiques et bureautiques des services de la Ville ;
- Elaboration et mise en place du plan informatique de la collectivité ainsi que de l'assistance fonctionnelle auprès des services utilisateurs, la programmation et la gestion budgétaire des crédits informatiques et de la téléphonie ;
- Responsabilité des choix et gestion technique (réseau, matériels) ;
- Appels d'offres, relations avec les fournisseurs et la Communauté d'Agglomération ;
- Direction des projets pour la mise en place et le suivi des applications administratives, financières et techniques ;
- Contrôle et pilotage de l'ensemble des systèmes d'information de la collectivité : 400 micros, réseau client-serveur (UNIX et NT), réseau INTERNET et INTRANET.

Les connaissances requises sont les suivantes :

- maîtrise de l'environnement ORACLE et ACCESS ;
- expérience en Collectivité locale appréciée ;
- excellentes aptitudes relationnelles ;
- capacités d'encadrement et d'organisation indéniables ;
- grande disponibilité

Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Toutefois, en l'absence de candidature de fonctionnaires susceptibles de remplir ces fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues par l'article 3 alinéa 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

RAPPORT N° 01/7-112

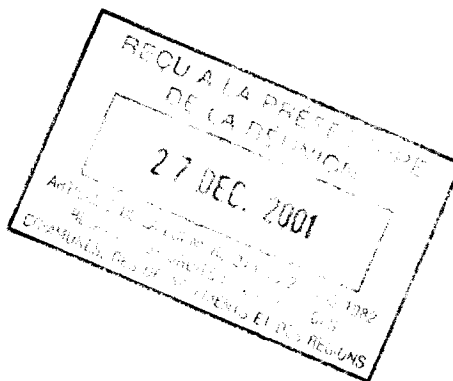
Le niveau de recrutement est fixé à Baccaauréat + 5 années d'études supérieures ou diplôme d'ingénieur de formation en informatique supérieure.

Le niveau de rémunération sera fixé entre 14 699,11 et 26 440, 93 francs bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu. Cette rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 01/7-112
du Conseil Municipal
en séance du lundi 17 décembre 2001

OBJET

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTE
(Ingénieur / Chef de Service Informatique, Réseaux et Communication)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le Rapport n° 01/7-112 du Maire ;

Vu le Rapport du Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la création du poste d'Ingénieur, chef du service informatique réseaux et communication à l'effectif communal.

Pour extrait certifié conforme
fait à Saint-Denis, le 24 DEC. 2001

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

